

THE SENATE

Wednesday, May 12, 1869

The Speaker took the chair at three o'clock p.m.

After routine,

A number of petitions were presented.

Hon. Mr. Simpson moved, seconded by the **Hon. Mr. McCrea**, that the petition of George W. Jones, of the Village of Port Perry, in the County of Ontario, praying for an Act to dissolve his marriage with Ann Catherine Martin which was read on the 30th day of April last, be now received and referred to the Committee on Standing Orders and Private Bills.

Hon. Mr. Bureau rose to a question of order, saying the same petition had been presented to the House previously and rejected as informal and contrary to the rules of this House. He conceived it was proposed to introduce another petition, though perhaps in the same terms without notice. He thought it quite irregular and without precedent in this House.

Hon. Mr. Sanborn said it seemed to him quite clear that the petition in that case was not received, and that it was not received on the ground that the necessary evidence was not forthcoming. The evidence had now been supplemented, and his hon. friend had moved the reading of the petition according to the rules of the House.

A discussion then arose in regard to whether the petition could be received, as it had been before the House on a former occasion.

Hon. Mr. Aikins contended that on a former occasion when this petition was before the House, the Speaker decided that it could not be received, consequently it had never been before the House, the mover having withdrawn his motion for its reception.

Hon. Mr. Simpson thought the understanding was to allow the petition to lie on the table until the necessary evidence was furnished. He did not think they should raise any technical objections; if the case was a proper one to come before them they should deal with it, but if not, it should be determined by the Committee.

Hon. Mr. McCrea said the petition was not received because the 75th rule was not complied with, but now that the rule had been complied with there was no reasonable cause why the petition should not be received. To do

LE SÉNAT

Le mercredi 12 mai 1869

Le Président occupe le fauteuil à trois heures de l'après-midi.

Après les affaires courantes,

Les pétitions suivantes sont présentées:

L'honorable M. Simpson, appuyé par **l'honorable M. McCrea**, propose que la pétition de George W. Jones, du village de Port Perry, comté d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Ann Catherine Martin, pétition lue le 30 avril dernier, soit maintenant acceptée et déferée au Comité des Ordres permanents et des Bills privés.

L'honorable M. Bureau invoque le Règlement. Cette même pétition a déjà été présentée au Sénat qui, l'ayant jugée irrégulière et non conforme au Règlement, l'a rejetée. Il se rend compte que l'intention était de présenter une autre pétition sans avis, mais peut-être en gardant le même libellé. Il estime qu'il s'agit là d'une procédure tout à fait irrégulière et sans précédent au Sénat.

L'honorable M. Sanborn fait observer qu'à son avis il est parfaitement clair que dans ce cas la pétition n'a pas été acceptée à défaut de preuves. Ces preuves ont maintenant été fournies et son honorable collègue s'est conformé au Règlement du Sénat en demandant que la pétition soit lue.

On débat ensuite la question de savoir si l'on peut ou non accepter la pétition, vu qu'elle a déjà été présentée au Sénat.

L'honorable M. Aikins soutient que, lorsque la pétition avait été présentée au Sénat, le Président avait décidé qu'il ne pouvait l'accepter. Le motionnaire ayant retiré sa motion pour que la pétition soit acceptée, cette dernière n'a jamais été présentée au Sénat.

L'honorable M. Simpson pense que l'idée était de laisser la pétition en suspens jusqu'à ce que les preuves aient été fournies. Il ne croit pas que des objections d'ordre technique soient justifiées; si les sénateurs sont habilités à régler cette cause, qu'ils le fassent, sinon, que la décision soit prise par le Comité.

L'honorable M. McCrea précise que la pétition a été rejetée parce qu'elle n'était pas conforme à l'article 75 du Règlement. Cela n'est plus le cas maintenant et il n'y a aucune raison valable de la rejeter. Étant donné que